



Charte d'adhésion au Groupe de travail "sélection"

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur/Madame
agissant comme représentant de l'ASBL Mellifica, et désigné ci-après comme "Mellifica"

et, d'autre part,

Monsieur/Madame

domicilié à :
désigné ci-après "l'apiculteur".

Mise en contexte

Dans le cadre du Programme Apicole Wallon (PAW), cofinancé par la Wallonie et l'Union européenne, Mellifica dispose d'un budget afin de poursuivre ses buts de maintien et d'expansion du cheptel en abeilles noires, conformément à la mesure européenne PRESBEEHIVES : actions visant à préserver ou accroître le nombre existant de ruches dans l'Union, y compris l'élevage d'abeilles - Préservation des Ressources Apicoles (PRA) (Abeille Noire Chimay). Pour cela, la distribution de matériel génétique de diverses lignées d'abeilles noires aux apiculteurs est primordiale. Mellifica souhaite soutenir le travail du GT sélection en proposant une série de services liés à l'élevage et la sélection. Ces services seront accessibles aux apiculteurs respectant les conditions d'accès et signataires de cette charte.

Conditions d'accès

L'apiculteur certifie qu'il maîtrise les techniques de conduite d'un rucher, y compris les techniques relatives à l'élevage de reines, à la multiplication et à l'évaluation des colonies. L'apiculteur possède un cheptel suffisant (idéalement au moins 10 colonies) de manière à pouvoir réaliser une évaluation plus fiable et pertinente à une échelle plus large. L'apiculteur réside en Wallonie ou à Bruxelles. L'apiculteur effectue le dénombrement annuel de ses colonies dans le cadre du Plan Apicole Wallon.

Engagements de Mellifica

Mellifica coordonne les activités du GT sélection.

Mellifica, par l'intermédiaire des subsides octroyés par la Région Wallonne et l'Union Européenne dans le cadre du Plan Apicole Wallon, offre selon le budget alloués pouvant varier d'année en année divers services : insémination à façon, fourniture de reines, analyse laboratoire de la pureté de la race. Les différentes actions sont détaillées dans des conventions spécifiques.

Engagements de l'apiculteur

L'apiculteur est présent ou représenté aux réunions du GT Sélection.

L'apiculteur s'engage à respecter et promouvoir les valeurs fondamentales suivantes :

- Respect du vivant

Privilégier une apiculture respectueuse de la biologie naturelle de l'abeille noire.

- Préservation génétique

Contribuer à maintenir la pureté et la diversité génétique de *Apis mellifera mellifera*.

- Coopération

Favoriser l'entraide, le dialogue constructif et la solidarité entre membres.

- Transparence

Partager honnêtement les résultats d'élevage, de sélection et d'évaluation.

- Responsabilité collective

Reconnaître que la sélection de l'abeille noire constitue une mission collective dépassant les intérêts individuels.

Lieu, date, signature de Mellifica précédé de la mention "lu et approuvé".

Lieu, date et signature de l'apiculteur, précédé de la mention "lu et approuvé".